



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

École cantonale d'art de Lausanne (ECAL)

L'ECAL se regroupe sur le site de l'usine IRIL, à Renens

Le Conseil d'Etat a adopté un exposé des motifs et projet de décret prévoyant le regroupement de l'École cantonale d'art de Lausanne (ECAL) dans les bâtiments de l'ancienne usine IRIL à Renens. La rénovation de l'immeuble sera prise en charge par le propriétaire, seuls les frais engendrés par le déménagement et l'équipement des locaux étant à la charge de l'Etat. Le transfert sera effectif pour l'année académique 2007-2008.

L'ECAL connaît un succès sans précédent. De San Francisco à Shanghai, en passant par Milan, Londres, Paris ou New York, le retentissement de ses expositions et ateliers en font un acteur incontournable de la scène mondiale. Cette notoriété contribue également au rayonnement du canton hors de ses frontières. L'ECAL, sise depuis 1988 sur deux sites distants de douze kilomètres (à Lausanne et à Bussigny), est passée en dix ans de 145 étudiants et étudiantes à plus de 340. De plus, elle dispense également des modules de formation pour quelque 600 jeunes de la HEP et de l'EPFL. Pour faire face à l'augmentation des effectifs et mener à bien sa mission de Haute École d'art et de design (HES-SO) dans des conditions optimales, de nouvelles dispositions devaient être envisagées.

A la fin de l'année 2002, l'opportunité d'un regroupement de l'ensemble de l'ECAL sur le site de l'ancienne usine IRIL à Renens a été envisagée. Un comité de pilotage, composé d'Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation et de la jeunesse et de Pascal Broulis, chef du Département des finances, a été chargé par le Conseil d'Etat d'étudier cette possibilité, d'explorer des solutions alternatives, ainsi que de présenter un projet et un plan de financement. Ce Comité a abouti à la conclusion que cette opportunité représentait la solution la mieux appropriée pour l'ECAL et la plus avantageuse financièrement. La rénovation de l'immeuble sera prise en charge par le propriétaire, seuls les frais engendrés par le déménagement et

l'équipement des nouvelles surfaces étant à la charge de l'Etat. Les travaux de rénovation débuteront au printemps 2006 afin de permettre à l'ECAL d'effectuer la rentrée 2007-2008 dans ses nouveaux locaux.

La réalisation de ce projet représente un intérêt stratégique pour le Canton. De plus, l'implantation de l'ECAL à Renens contribue de manière importante à la préservation du tissu économique et culturel de l'Ouest lausannois, affaibli par de nombreuses restructurations et fermeture d'entreprises au cours de ces dernières années.

Ce regroupement permet à l'ECAL de poursuivre et de développer ses activités dans des conditions optimales, d'affirmer sa position en Suisse et sur le plan international et de mener à bien des projets ambitieux de collaboration, notamment par l'ouverture d'un institut de design commun avec l'EPFL, et la préparation d'un mastère en cinéma de dimension nationale.

DFJ, Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation et de la jeunesse, 021 316 30 01

DFIN, Pascal Broulis, chef du Département des finances, 021 316 20 00

DFJ, Christian Pilloud, directeur général de l'enseignement supérieur 021 316 35 01

DFIN, Philippe Pont, chef du service immobilier et logistique, 021 316 74 60

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 septembre 2005

TÉLÉCHARGEMENT(S)

[ECAL_IRIL](#)

[EMPD-ECAL](#)

[Communiqué de presse_ECAL de Renens](#)